



Ref. 3949
AUTRES ZONES/PORTS NORMANDS 50
LOCAUX D'ACTIVITÉS DE 6 765 M² À
COLOMBELLES (14) - W

Description	Situation / Desserte
Disponibilité Immédiate Bâtiment Bâtiment mixte (bureaux et ateliers), réhabilité en 2015, sur parcelle de 2 ha. Emprise foncière 2 ha Surface totale 6765 m ² Divisible Oui 21 cellules entre 200 à 500 m ²	Ateliers-Relais «Caen Canal » - Avenue des Canadiens Accès autoroute Oui <ul style="list-style-type: none"> • A 5 km de l'autoroute A13 (Paris) • A 5 km du périphérique de Caen et du centre ville • A 2 km du Terminal portuaire de Blainville-sur-Orne en accès réservé • A 10 km du terminal ferry de Ouistreham Embranchement fluvial Non Accès voie ferroviaire Non
Entrepôt/Activité	Bureau
<ul style="list-style-type: none"> • Eau potable : 1 point/cellule • Assainissement : 1 évacuation/cellule • Eclairage : 200 lux • Electricité : 1 tableau 32 A, 1 coffre 3 PC 220V et comptage individualisé Type de construction <ul style="list-style-type: none"> • Charpente métallique • Bardage : bac acier double peau • Dalle : béton Hauteur de stockage max 6,50 m Charge au sol 2 T/m ² Haut débit internet Oui fibre optique Quai routier Oui	Cloisonnement Oui Cloisonnement modulaire - Cloisons bardées, hauteur sous ferme
Prestations spécifiques	Particularités du site
Autres équipements : - Cale de mise à l'eau de 8,20 m - Ponton - En option, possibilité de : - Stockage extérieur - Location de bureaux - Ponts roulants - Bungalow pour wc, vestiaires et bureau Détection incendie / Extincteur Oui désenfumage	Site clos avec vidéosurveillance, contrôle d'accès et alarme anti-intrusion. Zone économique de production A proximité du Canal de Caen Accueil activités variées : stockage, BTP, production, TPE-PME industrielles,...
Conditions financières	Publicité
Prix de location : Nous consulter Avantages financiers (inclus): - Taxe foncière - Entretien/maintenance des parties communes et services collectifs - Entretien/maintenance éclairage intérieur et ouvrants - Accès sanitaires collectifs et nettoyage - Contrôles réglementaires	Publié le 23 février 2017 Durée minimale de publication : 6 semaines